

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 21 juin 2013

AVIS

AVIS

de concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe, de commissaires servant sous contrat.

Du 13 juin 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

AVIS de concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2^e classe, de commissaires servant sous contrat.

Du 13 juin 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 8 9 6 V

Références :

- a) Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).
- b) Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.
- c) Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 512.2.1).
- d) Arrêté du 8 mars 2013 (n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2013, texte n° 10).
- e) Arrêté du 17 mai 2013 (n.i. BO ; JO n° 119 du 25 mai 2013, texte n° 24).
- f) Arrêté du 4 juin 2013 (n.i. BO ; JO n° 135 du 13 juin 2013, texte n° 13).

Référence de publication : BOC N°27 du 21 juin 2013.

Conformément à l'arrêté de référence d) (A), le service du commissariat des armées informe de l'ouverture en 2013 d'un concours sur titres pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées, aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2^e classe, de commissaires servant sous contrat.

Les candidats à ce concours doivent :

- détenir le grade de commissaire principal ou de commissaire en chef de 2^e classe au 1^{er} janvier 2013 ;
- servir sous contrat ;
- être titulaires d'un diplôme de master 2 ou d'un titre équivalent prévu par l'arrêté de référence e) (B) ;
- détenir l'aptitude générale au service ;
- être à jour des contrôles de la condition physique du militaire (CCPM) au titre de la notation 2013.

Les entretiens individuels d'admission auront lieu les 2 et 3 juillet 2013 à Arcueil (94), 16 *bis* avenue Prieur de la Côte d'Or.

Une circulaire précisera les modalités d'organisation et de déroulement du concours.

Les dossiers de candidature devront parvenir pour le vendredi 21 juin 2013, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : direction centrale du service du commissariat des armées - bureau de gestion des corps/section recrutement-formation - 5 *bis*, avenue de la Porte de Sèvres - 75509 Paris cedex 15.

Le présent avis de concours sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

(A) n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2013, texte n° 10.

(B) n.i. BO ; JO n° 119 du 25 mai 2013, texte n° 24.